

N° 604 février 2021

N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

# le journal

[www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)



## Auto-écoles : un secteur qui tient la route ?

**Secteur emblématique de ces Très Petites Entreprises (TPE) qui voteront prochainement pour leurs élections professionnelles, les auto-écoles font face à de nombreux défis. Fortement touchées par la crise sanitaire, elles affrontent, avec l'aide de notre organisation, des problématiques plus profondes pour préserver les intérêts des salariés et, derrière eux, de l'ensemble des citoyens.**

SKF - p.15  
Refuser la fermeture d'Avalon

Schneider Electric - p. 16  
La faim justifie les moyens

Denise Pekeirt - p.20  
Hommage à une militante

# Sommaire



*Ce mensuel est le vôtre...*

*Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,*

*"FO Métaux LE JOURNAL"*

*est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.*

*Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.*

*Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions. Faites-nous part de vos expériences syndicales.*

*Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :*

*Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87*

## Chiffres à connaître :

**SMIC horaire brut :** 10,25 euros

**SMIC brut mensuel :** 1554,58 euros

**Plafond de la sécurité sociale :**

3 428 euros par mois

(pour l'année 2021 : 41 136 euros)

**Coût de la vie :**

+0,2 % en décembre (+0,2 % hors tabac);

0 % en glissement sur les 12 derniers mois (-0,3 % hors tabac).

**Chômeurs :** 3 574 300

(catégorie A, publiés le 27 janvier 2021)

**Indice de référence des loyers :**

130,52 (4<sup>ème</sup> trimestre 2020).

**Taux d'intérêt (25 janvier) :**

-0,48 % au jour le jour.

## 3 Editorial

## 4 Le dossier

Auto-écoles :  
un secteur qui tient la route ? 4-9

## 11 L'actu en bref

Une nouvelle section chez Alstom 11

## 15 Actualité sociale

Les métallos FO de SKF Avallon  
refusent la fermeture du site 15

Schneider Electric : la faim justifie les moyens 16

## 17 Actualité syndicale

Les futures classifications en test chez Fenwick 17

Novoform : des NAO de haut vol 17

PSA Retail en ligne 18

Handicap : le GRH ne connaît pas la crise 18

Thermal Products : épuisante année 2020 19

Disparition de Jeannot Schirrer 19

## 20 Infos

Denise Pekeirt : hommage à une militante 20

Christophe Carcagno nous a quittés 20

## 21 Vos droits

Médecine du travail : tousez et dites « FO » 21

## 22 Jeux

Des métaux et des mots 22



Et toujours  
l'information  
en ligne sur...

[www.fo-metiaux.com](http://www.fo-metiaux.com)



**Pour la Métallurgie**, le 22 janvier, après une deuxième réunion de négociation, nous avons signé l'accord national sur le barème des appointements minimaux des ingénieurs et cadres. Cet accord, qui s'applique à l'ensemble des cinq grilles, prévoit une revalorisation des barèmes de 0,7 %. Après un bon accord à hauteur de 1,3 % en 2020, nous avons revendiqué dans cette négociation un relèvement de 1 % des minima, et ce dans un contexte de net ralentissement de l'inflation à la fin de l'année 2020 (elle s'établit, en moyenne sur les douze mois, à 0,5 %). Dans un contexte de pandémie difficile pour nombre d'entreprises de la Métallurgie et du fait de l'inflation réelle en 2020 et d'une prévision d'inflation 2021 (hors tabac) de l'ordre de 0,6 %, cet accord contribue avec celui de 2020 à augmenter sur deux ans le pouvoir d'achat des ingénieurs et cadres. Il convient de ne pas oublier qu'ils sont nombreux, du fait de négociations salariales difficiles dans certaines entreprises, à être « poussés » par les minima conventionnels.

**Pour la Métallurgie**, nous négocions également dans les territoires les barèmes minimaux pour les ouvriers et ETAM. A titre d'exemple, dans le Maine-et-Loire, nos représentants ont signé le 15 janvier un accord revalorisant de 1 % l'ensemble de la grille du coefficient 140 au 395 ; les RMH servant de base de calcul pour l'ancienneté ont été également revalorisées de 0,4 % et la prime de panier de 1,7 %.

**Pour la branche des Services de l'automobile**, afin d'éviter une année blanche pour ses salariés et au terme d'une négociation de branche particulièrement longue et difficile qui avait débuté en juillet 2020 et avait été reportée de mois en mois, un accord de salaires minima pour 2021 a été signé le 19 janvier. Alors que les propositions de la partie patronale étaient restées à zéro pendant des mois avant d'évoluer très faiblement en fin d'année dernière, nous sommes parvenus à un accord satisfaisant au vu du contexte. Nous avons obtenu une progression de tous les échelons d'au moins 11 euros. Pour le premier échelon classant de la grille (l'échelon 3), cela revient à une augmentation de 0,7 %. Le dernier échelon ouvriers-employés (l'échelon 12) et l'échelon 20 progressent quant à eux de près de 0,6 %. Le premier échelon cadres prend 0,5 %.

# Avec FO Métaux, un réformisme exigeant

Nous avons également obtenu que cet accord soit applicable au 1<sup>er</sup> janvier. Ce sera le cas pour toutes les entreprises de la branche lorsqu'il aura été étendu. Nous avons aussi obtenu, in fine, par notre engagement à signature en séance, une majoration substantielle spécifique pour l'échelon 17, qui progresse de 2,94 %. L'échelon 18 progresse, lui, de 0,9 %. Rappelons que la revalorisation progressive des échelons 17-18-19 pour les salariés de la branche des Services de l'automobile est un combat que FO Métaux mène depuis plusieurs années.

**Pour la branche de la récupération** et pour ses salariés, un accord a été signé le 12 novembre 2020. Il revalorise de 0,7 % l'ensemble de la grille des minima avec une application au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et une clause de revoyure au premier semestre 2021 que nous avons obtenue.

**Alors que dans de nombreuses branches et entreprises**, le signal est donné, en fonction du contexte, pour ne pas revaloriser les salaires, nous apportons la preuve que la pratique contractuelle et conventionnelle, chère à FO, est porteuse de garanties pour les salariés. Pour notre Fédération, l'augmentation du pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires est, et reste plus que jamais, une priorité. Dans cette période troublée par la crise sanitaire, le réformisme exigeant porté par FO Métaux démontre une nouvelle fois son efficacité et sa capacité à défendre les intérêts de toutes les catégories professionnelles de salariés.

C'est dans un contexte de crise sanitaire pesant sur l'emploi, de réformes injustes et avec la tentative de certaines entreprises de ne pas augmenter les salaires, que nous devons rappeler aux salariés la nécessité de se syndiquer à FO pour être encore plus forts collectivement.



Organe officiel de la  
Fédération confédérée FO  
de la Métallurgie

Directeur de la publication :  
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux  
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV  
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :  
01 53 94 54 00  
contact@fo-metiaux.fr

## Auto-écoles : un secteur qui tient la route ?

**A l'approche des élections professionnelles dans les TPE, du 22 mars au 4 avril prochains, FO Métaux met un coup de projecteur sur un secteur emblématique de ces petites entreprises et pour lequel elle mène régulièrement des actions déterminantes : celui des auto-écoles. Derrière les effets de la crise sanitaire, ces établissements font face à des problématiques plus profondes qui nécessitent une action sans faille de notre organisation pour préserver les intérêts des salariés mais aussi, derrière, ceux de l'ensemble des citoyens.**

Bientôt un an que la France traverse une crise sanitaire sans précédent et l'on n'a toujours pas fini d'en mesurer les conséquences économiques. Beaucoup a déjà été dit ou écrit sur les difficultés qu'ont rencontrés de nombreux secteurs économiques, au premier rang desquels l'industrie. Si les tensions dans l'aéronautique ou l'automobile ont été largement couvertes par les médias, d'autres activités n'ont pas bénéficié de la même lumière, plus particulièrement dans les TPE (Très Petites Entreprises), dont les salariés s'appêtent à voter pour les élections professionnelles, du 22 mars au 4 avril prochains. Parmi ces petites entreprises, une catégorie où les métallos FO sont très présents et où le confinement et ses suites ont été un combat de chaque instant : les auto-écoles.

Les 27 000 salariés de l'Enseignement de la Conduite et de la Sécurité Routière, répartis au sein de 11 300 entreprises (majoritairement des TPE), forment chaque année près d'un million de candidats aux différents permis de conduire pour un chiffre d'affaires avoisinant les deux milliards d'euros. L'automobile est tellement intégrée à notre

ment banal qu'on en oublierait presque tout ce que représente le fait de s'installer derrière le volant.

### Un continuum de conduite

Parler de permis de conduire c'est d'abord parler de mobilité pour celles et ceux qui ont la nécessité d'un véhicule, soit dans l'organisation de leur vie personnelle, soit par nécessité pour leur vie professionnelle. Le permis s'avère bien souvent un indispensable sésame pour l'accès au marché du travail, tant nombre d'emplois nécessitent directement le permis de conduire (activités logistiques ou commerciales notamment) ou indirectement pour les habitants de zones peu ou pas desservies par les transports en commun et ne travaillant pas à côté de leur domicile. Le permis de conduire est aussi un passeport pour un espace partagé de citoyenneté et de vivre ensemble qui s'apprennent. Apprendre à conduire, c'est savoir se conduire. L'encadrement de cet ensemble passe notamment par l'établissement de normes pour la sécurité routière comme la limitation de vitesse, et l'aménagement des infrastructures routières. La question du contenu et de la qualité de l'enseignement à dispenser aux apprentis conducteurs revêt un caractère central, et ses missions vont continuer d'évoluer et de s'enrichir (voir p. 8). A cet égard, FO a joué un rôle important pour élargir la notion d'enseignement à la conduite à l'avant et l'après permis, et créer ainsi un « continuum de conduite » tout au long de la vie.

Si le rôle essentiel des auto-écoles n'est plus à démontrer, la récente crise sanitaire a cependant mis le secteur en butte aux travers les plus absurdes de l'administration française occasionnant des dégâts importants à une profession en souffrance depuis plusieurs années déjà mais aussi face à un certain opportunisme politique. Notre organisation a ainsi



*Apprendre à conduire ne s'improvise pas.*

mode de vie et la conduite est devenue un acte en apparence telle-

dû se battre à plusieurs reprises et a su le faire avec une efficacité redoutable pour préserver les intérêts des salariés et des usagers. Le premier épisode s'est déroulé au printemps 2020, en plein confinement. Le ministère du Travail a alors décidé de sortir du cadre de la révision du titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (ECSR) et de le réformer à la hache en remettant en cause, sans concertation, le socle de compétences nécessaires. Pour les professionnels du secteur, la manœuvre était transparente : « Le but était, sous la pression des lobbies, de découper le titre professionnel et de le rendre plus accessible en rognant sur sa dimension pédagogique pour se concentrer sur la technique, analyse Jean-Pierre Lemonnier, secrétaire de la section FO représentant les salariés des écoles de conduite. Était-ce une priorité, alors que l'activité des auto-écoles était nulle et qu'elles n'avaient pas de visibilité sur les conditions de reprise, de bouleverser ainsi les programmes des centres de formation et les circuits de financement qui aiguisent bien des appétits ? » La réponse de FO a été très claire : non ! Ni la méthode ni la période n'étaient acceptables. Première organisation syndicale de salariés à prendre position au niveau de la branche pour demander un report des travaux engagés et la reconduction du titre, FO a été largement suivie par la commission paritaire nationale et a obtenu gain de cause. « FO est favorable à une révision du titre professionnel ECSR, à condition que ce soit pour améliorer le contenu de la formation, précise Jean-Pierre Lemonnier. Mais avant de l'envisager, il faudra d'abord que le secteur ait relevé la tête. »

## Une situation ubuesque

La sortie du confinement et la reprise de l'activité n'ont pas été plus simples. Le mois de novembre a été celui d'une bataille contre un décret pris le 25 octobre prescrivant les nouvelles mesures face à la résurgence de la Covid-19. Une ambiguïté majeure au cœur du dispositif a obligé notre organisation à monter au créneau pour défendre les auto-écoles : l'interdiction, pour ces établissements, de dispenser des cours allait en effet de pair avec l'obligation d'accompagner les candidats à leur examen de conduite, considérée comme une activité -et même une notion de service public-, avec pour conséquence de ne pas leur reconnaître la fermeture administrative et donc de les faire sortir du dispositif destiné aux entreprises devant être fermées. Au lieu de pouvoir bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 10 000 euros mensuels, elles se retrouvaient dans la catégorie dont l'aide est plafonnée à 1 500 euros. De quoi menacer la survie de bon nombre de structures, déjà mises à mal par la crise. Face à l'urgence, FO Métaux a joué de tout son poids, faisant notamment adopter une délibération paritaire qui a ensuite été présentée dans différents ministères. Grâce à la capacité de notre organisation à pointer le problème et à maintenir la pression adéquate, il n'aura fallu que quelques jours pour régler la question et obtenir pour les auto-écoles la reconnaissance de la fermeture administrative et le droit aux aides correspondantes. La situation était d'autant plus ubuesque que la profession avait été la première à élaborer, avec l'aide de FO Métaux, un protocole sanitaire exemplaire, reconnu par toutes les instances, avec des voitures étant entièrement désinfectées, élément par élément entre chaque élève. Idem pour les cours de moto, sans aucun cas de Covid-19 à déplorer jusqu'à ce jour. « Il était assez contradictoire de refuser les cours avec deux personnes à bord et d'autoriser la procédure d'examen avec trois personnes à bord (l'examineur en plus) », s'était alors agacé Jean-Pierre Lemonnier, traduisant le sentiment de tous les professionnels de l'enseignement de la conduite. A moins de chercher à ce qu'une autre logique très

en vogue prévale, qui constitue depuis plusieurs années une menace pour les auto-écoles : la dématérialisation des services et l'ambition de favoriser, sous le drapeau d'un moindre coût, l'émergence des plates-formes numériques, qui peinent à s'imposer sur le marché des écoles de conduite (voir p.6).

## Préserver le tissu économique

Au-delà de ces deux combats, notre Fédération a également su être force de proposition tout au long de la crise afin de trouver des solutions permettant d'aider les auto-écoles à traverser la



Jean-Yves Sabot et Jean-Pierre Lemonnier

tempête. Au cœur du premier confinement, notre organisation avait obtenu une délibération paritaire par laquelle la branche des services de l'automobile se positionnait pour des mesures de relance économique et sociale. Ainsi, c'est à l'initiative de FO qu'avait été prolongé le dispositif d'activité partielle permettant de préserver les emplois et le pouvoir d'achat des salariés, ou qu'avaient finalement été supprimées les charges patronales pour les entreprises de moins de 10 salariés ayant subi une fermeture administrative, ce qui avait sauvé nombre d'auto-écoles de l'asphyxie. « Plus globalement, l'ensemble de nos actions et propositions s'inscrivaient pleinement dans notre démarche de préservation du tissu économique et des emplois sur notre territoire, résume le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot, en charge des services de l'automobile. Quand la profession est attaquée ou est en danger, il y a toujours le rempart FO. »

## Les acteurs numériques : une concurrence tout sauf virtuelle

**En butte à une déréglementation qui menace ses fondements, la profession mène avec notre organisation un long combat pour préserver la qualité de ses prestations et la sécurité de tous.**

Si la Covid-19, et avant elle les perturbations liées au mouvement des gilets jaunes et aux nombreuses manifestations qui ont émaillé le quinquennat, a dégradé la situation des écoles de conduite, leurs ennuis avaient commencé bien avant. Depuis 2014 et l'arrivée de l'auto-école en ligne Ornika, le secteur fait face à une menace liée à la volonté des pouvoirs publics de déréglementer le secteur à tout-va. La loi dite « Macron » votée l'année suivante est venue amplifier la montée de cette concurrence d'un nouveau genre et a rapidement eu des répercussions sur la profession : de 2005 à 2015, elle avait créé 600 emplois nets par an, alors que de 2017 à 2019, elle en a perdu près de 3 200, menaçant en conséquence des implantations et un maillage territorial de premier ordre, surtout dans les zones rurales ! Pour justifier le vote de cette loi, les pouvoirs publics avançaient comme arguments que faire ainsi évoluer l'écosystème des auto-écoles permettrait des réponses aux attentes des clients comme la réduction du coût et des délais, ainsi que la simplification des démarches, notamment en digitalisant l'apprentissage du code de la route et l'organisation des heures de conduite.

teformes digitales employant des "enseignants indépendants sous statut d'auto-entrepreneurs" (pas de charges sociales, pas de TVA, etc.) et de l'autre, des écoles de conduite dites « traditionnelles » avec salariés et qui payent plein pot charges sociales, TVA, etc. Un marché « volontairement » déréglementé avec deux règles différentes et qui génère, outre une concurrence déloyale entre les entreprises, un véritable dumping social dont les salariés sont les principales victimes mais pas les seuls à en payer le prix. »

### Injonctions paradoxales

En effet, l'émergence de ces plateformes en ligne (qui ne sont que des interfaces entre candidats et enseignants indépendants) favorisent pleinement les formations « low-cost » trop souvent de piètre qualité et qui, en finalité, coûtent bien plus cher au candidat ! S'ajoute à cela la généralisation voulue par les pouvoirs publics de la candidature libre à l'examen pratique B du permis de conduire, c'est-à-dire sans passer par l'école de conduite ce qui revient à favoriser pleinement les plateformes numériques. Et, puisqu'il fallait encore accentuer le phénomène et rendre ainsi un grand service aux « plateformes numériques », la dernière décision adoptée dans le cadre du projet de loi « accélération et simplification de l'action publique » permet désormais que l'évaluation préalable et obligatoire à l'entrée en formation puisse se faire à distance ! Ainsi, plus besoin d'être en présentiel avec l'enseignant dans l'auto-école (ou dans le véhicule) pour pouvoir être évalué sur ses capacités à apprendre à conduire ! Désormais, le futur candidat peut être évalué à distance, se voir proposer une durée de formation et établir mon contrat de formation (obligatoire) au travers d'un outil numérique, pour peu qu'il soit capable d'appuyer (avec ses pouces !) sur les bons boutons au bon moment !

De quoi faire bondir les métallos FO. « En réalité, les emplois créés concernent un p e r s o n n e l constitué d'enseignants indépendants -l'auto-entrepreneur- étant fortement encouragé-, fulmine Jean-Pierre Lemonnier. C'est

la porte ouverte à un système à deux vitesses, avec d'un côté des pla-



*Une profession qui, avec l'aide de FO, sait se défendre*

vouloir une formation de qualité associée à une baisse des prix, le tout pour le bénéfice du consommateur, et pour ce faire ne propose qu'une déréglementation sauvage au nom de l'idéologie libérale plaidant pour toujours plus de concurrence, et aboutit donc... au résultat inverse !

## Maintenir la qualité de la formation

Pour notre organisation, il n'est pas question de s'opposer à la modernisation du permis de conduire et de l'enseignement de la conduite. Bien au contraire ; FO a toujours été un acteur majeur de l'évolution de la profession (voir ci-dessous). Mais il est hors de question pour cela de jouer avec la sécurité routière. « L'enjeu est celui d'une formation de qualité pour la sécurité routière et de la défense d'un ensemble de métiers, qui ont vocation à être tirés vers le haut, au sein de la branche, ajoute le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot. Nous avons d'ailleurs créé un site internet à l'attention de professionnels des écoles de conduite, pour y structurer notre engagement : <https://fo-ecsr.fr>. »

Pour autant, les pouvoirs publics ne sont pas les seuls en cause dans cette affaire. Si FO défend la profession et veut qu'elle soit à nouveau correctement réglementée, notre organisation considère aussi que certains patrons, par des politiques de tarification basse des salaires, encouragent la montée des auto-entrepreneurs. En effet, lors de la mise en place du titre professionnel ECSR, FO et la branche ont considéré que le métier méritait une meilleure rémunération sur la grille, estimant



Un site de référence pour les salariés des écoles de conduite.

que les missions et qualifications des enseignants étaient plus importantes, plus nombreuses et plus variées. Mais beaucoup d'établissements n'embauchent pas les nouveaux diplômés au bon échelon car ils ne se sont pas ou peu diversifiés, et ne mettent donc pas à profit toutes les qualifications de leurs salariés (voir p.8). « Au-delà des intérêts de la profession, notre action a été guidée par des considérations de santé publique et de sécurité, rappelle Jean-Pierre Lemonnier : Un enseignement à la conduite de moindre qualité, c'est le risque d'une hausse du

## FO, incontournable dans la conduite

Afin de veiller aux évolutions du métier mais aussi de la réglementation qui l'encadre depuis 1958, FO Métaux et ses représentants sont présents dans la quasi-totalité des instances touchant de près ou de loin à la conduite et la sécurité routière : Conseil supérieur de l'éducation routière (CSER), branche des services de l'automobile et ses organismes (formation professionnelle avec l'ANFA, protection sociale avec IRP Auto...), OPCO-Mobilités, dont un représentant de FO Métaux occupe le poste de vice-président salarié, etc. Si l'on y ajoute la forte implantation des métallos FO dans le secteur, rien d'étonnant à ce que notre organisation, en plus d'un rôle de vigie, assume aussi celui de force de proposition. C'est ainsi que notre organisation a pu défendre le délicat mais fondamental sujet du Capital de Fin de Carrière (CFC), garantie conventionnelle qui est un véritable marqueur social pour la branche et qui recueille le soutien de nombreux salariés et chefs d'entreprises, en plus d'être une excellente mesure de maintien des seniors dans l'emploi. C'est aussi ce qui a permis à FO d'être l'un des piliers du contrat stratégique de la Filière Automobile 2018-2022, signé le 22 mai 2018 pour les cinq prochaines années, et qui prend en compte la question de la pérennité des emplois, de l'évolution des postes de travail et des conditions de travail et de celle des entreprises, posée par la transition énergétique et les mutations du monde automobile. Cette force a aussi permis à FO d'obtenir en 2018 la possibilité de

financer son premier passage au permis via son CPF, ou a amené notre organisation à revendiquer que le titre professionnel soit éligible à la VAE, afin de favoriser l'évolution de la carrière et de la rémunération des enseignants ayant déjà plusieurs décennies d'activité. Il faudra aux métallos FO le plus grand poids



possible pour continuer de rappeler le rôle des auto-écoles dans l'accompagnement des jeunes apprenants, rôle social auquel ne répondra pas

un modèle fondé sur l'intervention d'indépendants et d'auto-entrepreneurs.

nombre d'accidents faute d'un socle d'éducation à la sécurité routière solide, avec ses coûts humains et financiers que doit assumer la collectivité. Les auto-écoles doivent rester la meilleure voie pour apprendre la route si l'on veut éviter que cette dernière ne devienne une jungle. » En attendant, la menace demeure pour les écoles de conduite et leurs salariés, qui, subissant une concurrence déloyale,

voient leur chiffre d'affaire baisser, leurs frais fixes augmenter ainsi que leurs contraintes administratives et se posent chaque jour un peu plus la question de la pérennité de leurs emplois et de leurs entreprises.

## Des activités à diversifier

**Avec un avant et un après permis créant un continuum de conduite tout au long de la vie, l'extension des activités des écoles de conduite est une nécessité autant qu'un moyen pour le secteur d'accroître sa pérennité.**

Que ce soit dans le milieu scolaire ou encore auprès des seniors, mais également au niveau des entreprises (éco-conduite, prévention du risque routier) les pistes de diversification pour les écoles de conduite, au-delà du seul permis de conduire, ne manquent pas. Il est utile de rappeler que le CCP 2 du Titre Professionnel ECSR a justement été créé pour permettre aux enseignants de la conduite et de la sécurité routière d'y répondre, ouvrant ainsi plus largement la possibilité de promouvoir des formations de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre du continuum éducatif de l'usager de la route tout au long de la vie. « Pourtant, il faut bien constater que les écoles de conduite sont bien peu nombreuses à l'avoir compris. Or la diversification de leurs activités, bien au-delà du seul permis de conduire, est d'un intérêt majeur, voire vital pour elles. Il serait grand temps qu'elles s'en saisissent ! », déplore Jean-Pierre Lemonnier.

un certain nombre d'entre elles se sont diversifiées en proposant des formations aux différents permis moto. Pour autant, cette diversification reste ancrée sur le créneau du permis de conduire ! Que deviendraient-elles si un jour la formation obligatoire aux permis de conduire disparaissait ? Consacrer uniquement ses activités d'éducation à la sécurité routière au seul « petit bout » que représente le permis de conduire dans le continuum éducatif, c'est mettre tous ses œufs dans le même panier et prendre le risque qu'un jour celui-ci tombe ! Certains établissements, à l'initiative de l'exploitant (certes peu nombreux à ce jour) l'ont compris et le font ! Sans être de grosses structures avec d'importants moyens, ils diversifient progressivement leurs activités dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité routière. (Eco-conduite, perfectionnement à la conduite pour les seniors, intervention sécurité routière en entreprise, ateliers sécurité routière en milieu scolaire, animation sécurité routière avec la mairie, etc.). D'autre part, que ce soit pour l'utilisation des Engins de Déplacement Personnel (trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboard, etc.), la conduite de véhicules électriques ou encore familiarisation avec les systèmes d'aides à la conduite, etc. les pistes de diversification ne manquent pas et surtout elles ne s'adressent pas qu'aux seuls candidats aux permis de conduire !

S'il est vrai que le milieu des auto-écoles est majoritairement constitué de petites structures, souvent familiales et dont l'activité principale est ancrée sur le permis B,



*Au-delà des seuls permis de conduire, les possibilités de diversification ne manquent pas.*

### Accompagner l'anticipation

Si la profession manque parfois de vision et de perspective, ces leviers de croissance et de développement n'en sont pas moins là, et FO, qui les porte dans de nombreuses instances, est aux côtés des auto-écoles pour réfléchir avec elles sur l'avenir de leurs métiers et du secteur, avec toujours la volonté de défendre les emplois et les salariés, et donc d'anticiper l'impact des évolutions sur eux.

Actuellement, alors que l'automobile est en pleine transformation, elle s'est saisie du véhicule autonome, dont la pénétration du marché reste pour le moment faible, mais que la diffusion en hausse de la connectivité et des aides à la conduite préfigure.

« Leur généralisation sur tout le territoire va demander plusieurs décennies même s'il est fort probable de les voir arriver en priorité dans les grandes agglomérations » explique Jean-Pierre Lemonnier. Quoi qu'il advienne, rappelons que pour l'instant, la régle-

mentation Internationale (Convention de Genève de 1949 et son article 8,) impose la présence d'un conducteur dans le véhicule et qu'il soit maître de celui-ci. Pour l'instant, cette réglementation ne permet pas à des véhicules autonomes de niveau 4 et 5 de circuler sur les voies ouvertes au public. Mais ce qui est écrit aujourd'hui, peut très bien changer demain...

## Des ambitions claires

■ **défendre une éducation à la sécurité routière de qualité, accessible à tous ;**

■ **développer et pérenniser les écoles de conduite et les emplois de salariés ;**

■ **promouvoir un modèle social autour de la Convention Collective des Services de l'Automobile ;**

■ **favoriser un accès à la formation permettant d'enrichir et de développer les compétences professionnelles de tous les salariés des écoles de conduite, sans oublier des rémunérations évolutives et conformes aux qualifications acquises.**

**Pour y parvenir, chaque voix comptera lors des élections professionnelles dans les TPE !**



**SALARIEE D'UNE  
AUTO-ECOLE  
DU 22 MARS AU 4 AVRIL  
JE VOTE  
FO  
POUR ETRE  
REPRESENTEE  
CONSEILLEE  
DEFENDUE**

**ELECTION SYNDICALE  
DES ENTREPRISES DE  
MOINS DE 11 SALARIES  
du 22 mars au 4 avril 2021**

Comment voter ? Rendez-vous sur [fo-ecsr.fr](http://fo-ecsr.fr)

Le syndicat de référence des salariés des écoles de conduite

**FO ECSR : Le syndicat pour tous les salariés de l'Enseignement de la Conduite et de la Sécurité Routière**

**Pour la défense d'une éducation à la sécurité routière de qualité, accessible à tous.**

**Pour le développement et la pérennisation des écoles de conduite et des emplois de salariés.**

**Pour la promotion d'un modèle social autour de la Convention Collective des Services de l'Automobile.**

**Pour l'accès à la formation permettant d'enrichir et de développer les compétences professionnelles de tous les salariés des écoles de conduite.**

**Pour des rémunérations évolutives et conformes aux qualifications acquises.**

**POUR MON EMPLOI, POUR MON METIER : JE VOTE FO !**



# Avez-vous déjà réalisé votre désignation de bénéficiaires ?

Pour accéder à ce service,  
complétez le formulaire en ligne.



[www.ag2rlamondiale.fr/sante-prevoyance/tous-nos-services/service-en-ligne-designation-des-beneficiaires](http://www.ag2rlamondiale.fr/sante-prevoyance/tous-nos-services/service-en-ligne-designation-des-beneficiaires)



**AG2R LA MONDIALE**

Prendre la main  
sur demain

## Une nouvelle section chez Alstom

La crise n'empêche pas le développement syndical ! Chez Alstom Le Creusot, les métallos viennent de créer une section syndicale, avec l'aide de notre Fédération, de l'USM et de l'UD de Saône-et-Loire. La prise de contact avec FO remonte aux élections professionnelles de 2019, où Daniel Barberot, membre du bureau de l'USM, était venu négocier un PAP. Déçus des résultats



de l'élection, plusieurs salariés, emmenés par Remi Provillard, qui allait devenir représentant syndical FO et secrétaire de section, ont alors rappelé l'USM pour lancer la création de leur structure. Cette dernière se développe d'ailleurs à grande vitesse et enregistre de nouvelles adhésions. Les nouveaux métallos FO se sont également rapprochés de la coordination Alstom animée par Vincent Jozwiak, et ont immédiatement été intégrés à ses travaux, pour leur plus grand plaisir. Bienvenue chez FO camarades !

## Syndicalisme : Google aussi

Malgré ses promesses d'Eldorado, le nouveau monde ne semble pas avoir pleinement les faveurs de ses salariés. La Silicon Valley vient de s'en rendre compte avec une surprise de taille : la création, le 5 janvier dernier, d'un syndicat au sein d'Alphabet, la maison mère de Google. Pendant près d'une année, ses fondateurs ont travaillé en secret –par peur des représailles– à son lancement, dévoilé par une tribune dans le *New York Times* qu'ont signée près de 200 salariés ! Face aux tensions internes qui montent en puissance dans le groupe, ses salariés ont décidé de s'organiser « pour apporter des réponses collectives », a expliqué un des ingénieurs fondateurs du syndicat. Aujourd'hui, le nouveau syndicat espère donc bien pouvoir traiter des questions de salaires, de conditions de travail, mais aussi de problématiques éthiques, ont indiqué les fondateurs dans un communiqué, avec l'objectif de convaincre un maximum de salariés de les rejoindre. S'ils ont besoin de conseils sur la syndicalisation, FO Métaux se fera un plaisir de leur répondre...



## Un nouveau géant automobile

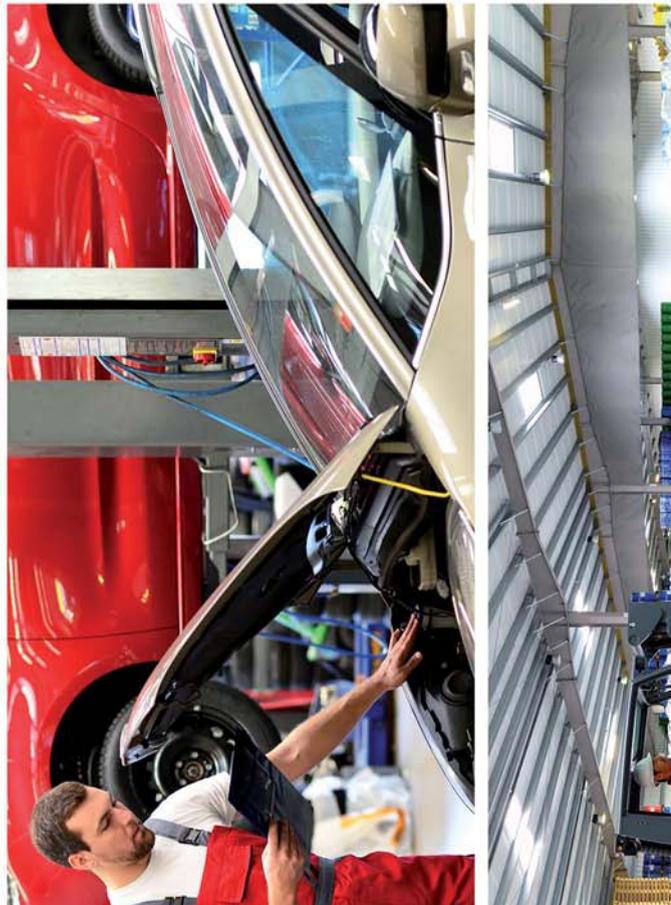
Les actionnaires de PSA ont validé le 4 janvier la fusion avec Fiat Chrysler, donnant naissance à Stellantis. Cette nouvelle entité se classera au quatrième rang des plus grands constructeurs mondiaux, derrière Volkswagen, Toyota et l'Alliance Renault Nissan Mitsubishi. Si la réussite de l'opération promet de donner de nouvelles armes et possibilités aux constructeurs sur le marché automobile, notre organisation a déjà fait savoir qu'elle serait des plus attentives aux suites de cette fusion, en particulier sur le plan social. Pas question, en effet, que les salariés paient le prix de l'opération par le jeu des meccanos industriels et de la chasse aux doublons qui suit trop souvent ce type de regroupement...

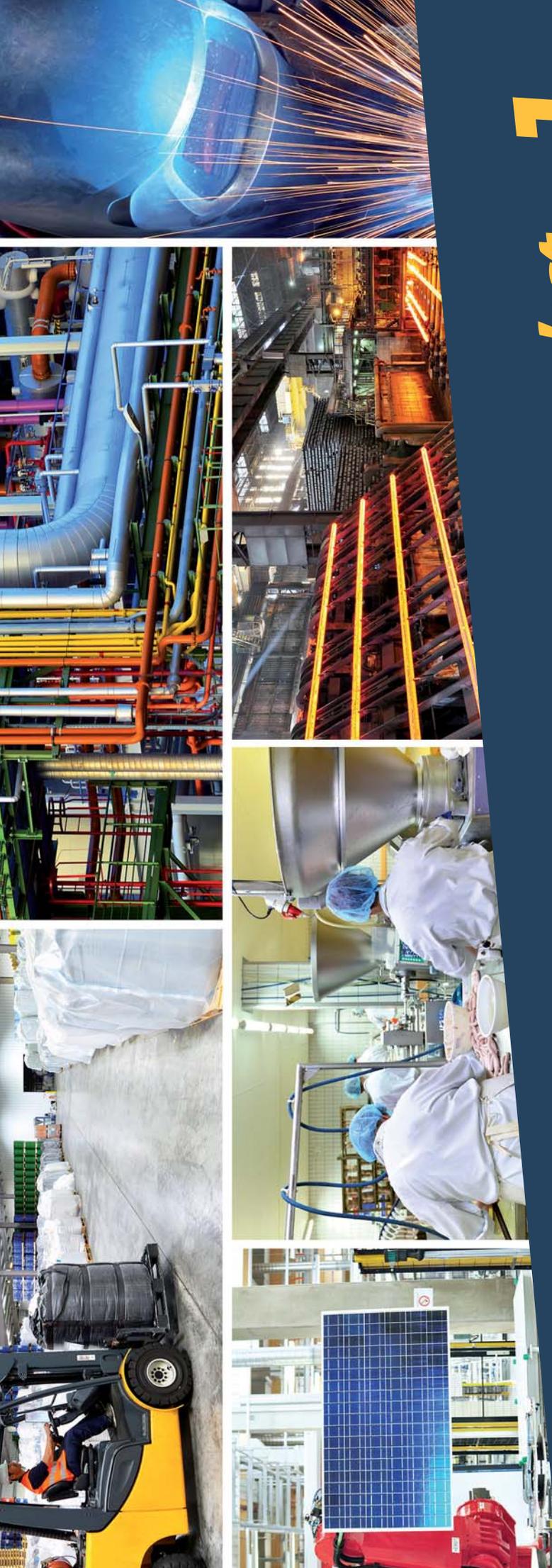
## Des taxis volants pour les JO de 2024 ?

Le 21 décembre 2019, six mois après les premiers essais de décollage, Airbus a franchi une nouvelle étape dans son projet de taxi volant. Le CityAirbus, un drone multirotors (à plusieurs hélices) a réussi un vol sans pilote de 5 minutes à deux mètres de sol à Donauwörth, en Allemagne. 100% électrique, il est équipé de quatre doubles rotors contrarotatifs (même principe que les hélicoptères) de 900 tours/mi-  
nute. Avec ses 8 mètres de long et autant de large, le CityAirbus est plus imposant que son cousin, le Vahana, un monoplace dont les tests sont en revanche plus avancés. Airbus va à présent comparer ses deux engins dans la perspective d'une construction en série pour les Jeux Olympiques de Paris de 2024.



*Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...*





**[ Si l'industrie tourne toujours, c'est grâce aux métallos et à FO Métaux! ]**

**Pour tout renseignement,  
contactez votre délégué FO Métaux**



**FO**  
*Métaux*

**Notre industrie,  
nos emplois !**



## ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

*Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.*

*Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.*

*Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.*

# Les métallos de SKF Avallon refusent la fermeture du site



13,5 % de rentabilité au troisième trimestre, soit le meilleur résultat depuis 10 ans, et ce en dépit de la pire crise économique depuis 1948 ! »

## Une stratégie destructrice d'emplois

Fournisseur de tous les secteurs industriels, des éoliennes aux moteurs d'avion en passant par l'automobile ou les trains, SKF réalise un milliard d'euros de chiffre d'affaires en France où il emploie 3 000 collaborateurs sur 43 600 dans le monde. Si le groupe affirme être à la recherche d'un repreneur et privilégier le dialogue social, il en faudra plus pour rassurer les salariés. En attendant, FO fera tout pour lutter contre une stratégie destructrice d'emplois et de compétences, contre des plans de licenciement dits économiques qui sont en fait une manière de capter toute la valeur ajoutée des salariés au seul profit des actionnaires. FO revendique plus d'investissements dans les outils de production pour une entreprise forte et pérenne, mais aussi une amélioration des conditions de travail pour le bien-être de ses salariés. Notre Fédération est intervenue auprès de Bercy pour dénoncer ce

é c o -

**Les salariés de SKF étaient à nouveau sur la brèche, à Avallon, dans l'Yonne, le 18 janvier. Ils manifestaient à nouveau contre la fermeture programmée de leur site, décidée dans le cadre d'un PSE que combat notre organisation depuis son annonce, en novembre dernier.**

Plus d'une centaine de personnes se sont mobilisées à l'appel de FO ce lundi 18 janvier contre la fermeture du site SKF d'Avallon. La secrétaire fédérale Géraldine Nivon était d'ailleurs à leurs côtés pour leur apporter le soutien de notre Fédération. Depuis l'annonce d'un PSE qui aurait entre autres conséquences la mort de leur implantation, ils n'ont pas relâché la pression, manifestant à plusieurs reprises et plantant même devant le site 140 croix début janvier pour symboliser les emplois menacés.

C'est le 3 novembre dernier qu'ils ont appris la mauvaise nouvelle. Le PSE prévoit d'abord la fermeture à fin 2022 du site d'Avallon, où FO est majoritaire, entraînant la suppression de 140 emplois avec un redéploiement de l'activité sur le site de Saint-Cyr-sur-Loire. Et un PSE sur ce même site entraînant lui aussi la suppression de 113 postes en 2021. Pourtant, à mesure qu'avancent les négociations, il apparaît de plus en plus clairement que le diagnostic posé par FO dès le départ est indiscutable : ce plan n'est pas économiquement justifié. « La direction pointe la nécessité de sauvegarder la compétitivité du groupe en

France, soi-disant mise à mal par la baisse du marché notamment dans l'automobile et la baisse des résultats de SKF France, s'insurge le délégué syndical central FO de SKF Christophe Bodin. Mais ces arguments ne tiennent pas, pour peu que l'on regarde les chiffres :



*Les métallos de SKF comptent bien maintenir la pression.*

nomique et sanitaire dont SKF entend tirer parti sans se soucier de l'industrie et des salariés.

## Schneider Electric : la faim justifie les moyens

**Les salariés du site Schneider Electric de Lattes, près de Montpellier, ont fini par obtenir gain de cause après plusieurs semaines d'action depuis le début de l'année. Le 20 janvier, ils ont reçu la visite des secrétaires fédéraux Eric Keller et Emmanuel Da Cruz (également coordinateur FO Schneider), venus leur apporter le soutien de notre Fédération dans leur combat pour amener la direction à reconnaître le préjudice que constitue pour eux la fermeture de leur site.**

Pour beaucoup de salariés, le passage à 2021 porte l'espoir que cette nouvelle année sera meilleure que celle de 2020. Pour les salariés de Schneider Electric de Lattes, les premiers jours de 2021 semblent démontrer le contraire. Le 14 janvier, après une première journée d'action le 10, ils ont démarré une grève reconductible et certains métallos FO ont même entamé une grève de la faim pour crier leur colère envers la direction, incapable de reconnaître le préjudice que constitue la fermeture annoncée de leur site au second trimestre 2021. Fortement soutenus par la population, ils ont reçu également le soutien de notre Confédération et de notre Fédération, avec les visites respectives du secrétaire général de FO Yves Veyrier le 15 janvier et celui des secrétaires fédéraux Eric Keller et Emmanuel Da Cruz ce 20 janvier.

Depuis le 16 septembre dernier, et l'annonce par le groupe de la fermeture des sites de Saumur (Maine-et-Loire) et de l'un de ses deux sites à Lattes, spécialisé dans les ampoules à vide et disjoncteurs moyenne tension, les salariés ne lâchent rien et Lattes tourne au ralenti. Pour les métallos FO, mais aussi pour l'ensemble du bassin d'emploi, le coup est dur : il s'agit de la cinquième « restructuration » en moins de 10 ans, et plusieurs métallos



tière. Il y a 2 ans, on nous a promis la pérennité des emplois et nous avons été bernés. Maintenant, il faut que Schneider paie le prix de cette tromperie en mettant en place une prime préjudice ou une prime fermeture ! »

### Hécatombe

Pourtant, avec un bénéfice net de 2,4 milliards d'euros en 2019, le groupe se porte bien. Malgré le coronavirus, le cours de l'action a doublé en quelques mois, passant de 67 euros en mars dernier, en plein confinement, à 127 euros en ce début d'année, signant la deuxième meilleure performance du CAC 40 derrière Hermès, avec des dividendes en conséquence. Et le groupe investit en Hongrie avant même d'avoir finalisé le PSE, dans la droite ligne de sa stratégie de délocalisation... Après avoir exprimé leur colère, les salariés ont refusé de participer aux réunions proposées par la direction. La reconnaissance du préjudice constitue un point de rupture sur lesquelles elles ne comptent pas lâcher. « Il en va de notre honneur », poursuit Jean-Charles Bigotière, qui attend un geste fort de la direction envers les salariés épuisés. « Psychologiquement, c'est l'hécatombe, des gens sont en arrêt de travail », précise-t-il.

La détermination des métallos a fini par payer. Le lendemain de la visite d'Eric Keller et Emmanuel Da Cruz, ils ont obtenu deux avancées majeures de leur direction : une prime de 5 000 euros et la possibilité de partir en pré-retraite dès l'âge de 57 ans. En conséquence, ils ont signé le Plan de sauvegarde de l'Emploi. Mais le blocage ne s'est pas terminé pour autant, car les métallos entendaient bien décrocher une prime supplémentaire. Ils se sont donc accrochés et ont réussi à obtenir le 27 janvier une prime de reprise d'activité de 100 euros par semaine, qui sera versée pendant six mois, jusqu'à la fermeture du site...



Les métallos FO de Schneider Electric Lattes ont reçu le soutien du secrétaire général de FO Yves Veyrier.

de Schneider Electric ont ainsi connu, avant, la fin de La Pompi-gnane, les PSE chez Fa-brègues et sa fermeture, ou encore celle de Mudai-son. Seule une quin-zaine de p o s t e s pourraient

être reclassés sur Aubenbas, à 200 km, en vue d'un bénéfice supposé de 400 000 euros d'ici trois ans. « De la poudre aux yeux, tempête le délégué syndical FO Jean-Charles Bigo-

## Les futures classifications en test chez Fenwick



Alors que les négociations se poursuivent entre l'UIMM et les organisations syndicales pour la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, notre organisation a mis sur pied une initiative originale : tester en entreprise la nouvelle grille de classification, telle qu'elle devrait être conçue dans le futur dispositif. C'est chez Fenwick, à Elancourt, en compagnie des délégués syndicaux Patrice Allèbe et Anthony Borne ainsi que des RH du site, que l'essai a eu lieu, le 24 novembre dernier. « La nouvelle

méthode doit encore être validée et signée dans le cadre d'un accord global sur le dispositif conventionnel, précise Géraldine Nivon, mais nous voulions d'ores et déjà organiser une simulation pour voir comment les équipes syndicales et les RH allaient appréhender le changement. »

Analyser les fiches de poste et après lecture des définitions des degrés de chaque critère, à la lumière des précisions du glossaire pour coter chacun de ces postes, tout en respectant la méthodologie : l'exercice de prise en main de la nouvelle grille a notamment permis de voir qu'entre la théorie et la réalité du terrain, des adaptations pourraient être nécessaires, comme par exemple l'élaboration de fiches de poste à jour et pragmatiques. « Ces fiches sont trop souvent établies sans les personnes qu'elles concernent, constate Valentin Rodriguez. Ce sera aussi aux entreprises d'anticiper cette évolution et de mettre en place les procédures ou groupes de travail appropriés. » En attendant, l'initiative a tellement été appréciée que la direction de Fenwick a demandé à la renouveler.

**Le 24 novembre, les secrétaires fédéraux Géraldine Nivon et Valentin Rodriguez, accompagnés de la juriste Apolline Guillermin, se sont rendus chez Fenwick, à Elancourt, pour une simulation grandeur nature de la mise en place des nouvelles classifications, dans le cadre de la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie.**

## Novoform : des NAO de haut vol

Négocier avec efficacité, c'est une seconde nature pour les métallos FO. Ceux de Novoform, le spécialiste de la porte de garage, porte industrielle et coupe-feu, situés à Machecoul (Loire-Atlantique), en ont fait la démonstration au début du mois de décembre.

Un accord qui garantit une augmentation générale de 25 € bruts mensuels de l'ouvrier à l'Etam à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, une masse de 0,8 % sur les salaires bruts de ces catégories consacrée à des augmentations individuelles à la même date, et pour les cadres 1,5 % sur le même principe : pas de doute, l'accord négocié et signé par l'équipe FO chez Novoform, emmenée par Jean-Noël Ardoin et Yves Brassard est une belle performance. Dans un souci d'équité FO a également demandé l'attribution des chèques déjeuner pour tous, qui sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Notre organisation a également obtenu l'engagement de la direction de reconduire les deux primes dites « Macron » dans les mêmes conditions que 2020 pour l'année 2021. Et il n'aura fallu aux métallos FO que deux séances de négociations, les 1<sup>ers</sup> et 2 décembre, pour parvenir à ce résultat ! Preuve que, malgré des temps difficiles, le dialogue social tel que le pratique notre organisation reste le meilleur moyen d'amener du plus aux salariés.

« N'étant pas un syndicat catégoriel, notre responsabilité était de négocier pour l'ensemble du personnel cadres et non cadres », précise Jean-Noël Ardoin avant d'ajouter que « pendant ces négociations, nous avons aussi demandé à revoir à la hausse les



cotisations retraite complémentaire Agirc-Arcco afin d'améliorer les retraites des salariés. » La direction n'ayant pas eu le temps de chiffrer cette demande, elle a néanmoins fait savoir qu'elle restait ouverte à cette proposition pour les prochaines négociations, prévues pour décembre 2021. « Nous avons pris nos responsabilités en signant ce qui n'est pas, bien sûr, l'accord du siècle mais qui augmente les salaires, contrairement à ce qui se passe dans trop d'entreprise pour cause de la crise sanitaire », conclut Jean-Noël Ardoin.

## PSA Retail en ligne

**Depuis le mois de décembre, les métallos FO de PSA Retail, le réseau commercial du groupe, disposent de leur propre site web. Avec ce nouvel outil de communication, ils comptent bien accroître la notoriété - déjà forte - de notre organisation dans le Retail, et amplifier leur développement syndical.**

Face à un univers de la communication qui se veut toujours plus rapide et instantané, les métallos FO de PSA Retail ont ajouté une nouvelle corde à leur arc. Après une page Facebook et un compte Twitter, ils ont lancé en décembre 2020 leur site internet (<https://fop-saretail.fr/>) avec l'aide de notre Fédération. Informations sur la branche et sur l'entreprise, notamment au travers des actions qu'y mène FO et des accords qu'elle négocie et signe pour les salariés, actualité sociale et juridique, mais aussi contact avec l'ensemble des équipes FO, sans oublier les liens utiles des services de l'automobile et de notre Fédération : le menu proposé par le site est des plus complets et régulièrement mis à jour sous la supervision du comité de rédaction composée de Sylvain Lé, Jérôme Debard, Eric Bonnaire et la DSC Patricia Bocciarelli, qui « se réjouit de ce nouvel instrument qui permettra une forte réactivité mais aussi d'aller au cœur des sujets et de proposer à nos délégués de nouveaux outils ».

« L'idée est de permettre aux salariés de PSA Retail de mieux prendre la mesure de nos actions pour la défense de leurs intérêts et de l'industrie, de montrer la force de notre organisation dans l'entreprise et au-delà, mais aussi de favoriser un nouveau mode de contact », explique Eric Bonnaire, membre du comité de coordination. Car si le contact humain direct reste

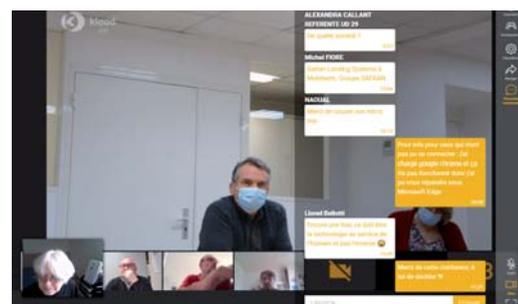


privilegié, l'évolution des usages a amené les métallos FO à offrir aux salariés désireux de se rapprocher de notre organisation une nouvelle façon de faire connaissance avec FO. Majoritaire dans 17 CSE sur 23, avec 49,9% aux dernières élections, FO PSA Retail n'entend en effet pas se reposer sur ses lauriers et poursuivre son développement syndical. Avec le site Internet, qui propose notamment le contact avec les délégués FO par aire géographique, c'est aussi la possibilité de créer et de maintenir un lien à distance avec les salariés sur l'intégralité du territoire, l'opportunité d'échanger dans un contexte où l'action de terrain est tout sauf simple, ainsi qu'un moyen de parler aux cadres en utilisant leurs propres outils. Accessible à tous les internautes, le site offre cependant des ressources supplémentaires à celles et ceux qui font partie de notre organisation. Une bonne raison de plus, s'il en fallait une, de rejoindre FO !

## Handicap : le GRH ne connaît pas la crise

Le Groupe Réseau Handicap mis en place par notre Fédération s'est réuni en visioconférence le 19 novembre. Autour du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez et de la secrétaire fédérale Géraldine Nivon, les membres du GRH sur le fonctionnement du groupe ainsi que sur ses objectifs.

Si la crise sanitaire semble avoir fait passer nombre de thématiques au second plan, le travail ne s'en poursuit pas moins sur de nombreux sujets de fond auxquels notre organisation est attachée. Parmi eux, le handicap, autour duquel FO Métaux a structuré un groupe de travail constitué de métallos FO ayant en partage cette question et une forte détermination à être force d'action et de proposition. Il s'est réuni le 19 novembre autour du secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez et de la secrétaire fédérale en charge du handicap Géraldine Nivon. Preuve de l'intérêt de la question pour notre organisation, cette réunion de rentrée accueillait 90% de nouveaux membres, aux côtés des référents historiques que sont les anciens « fédéraux » Marie-Josée Millan et Lionel Bellotti ou le secrétaire de l'USM 59 Jean-Paul Delahaie. Après un retour sur leur participation le 17 novembre à la réunion du réseau de référents handicap par notre Confédération, les métallos FO se sont attachés à la formalisation d'une méthode de travail et à la définition d'objectifs, dont la valorisation



des démarches du GRH pour une meilleure visibilité de son action, toujours au service des équipes de terrain et des personnes en situation de handicap. Après avoir installé des groupes de travail dédiés, le GRH a lancé sans tarder les travaux et a convenu d'une mise en commun trimestrielle. Depuis, il a publié sa première newsletter...

## Thermal Products : épuisante année 2020

Si les métallos FO de Thermal Products sont parvenus à signer de bonnes NAO juste avant le premier confinement, avec 1,9 % d'augmentation générale et 0,2 % d'augmentation individuelle, ainsi qu'un bon accord d'intéressement, l'importante perte de chiffre d'affaires de l'entreprise liée à la crise, doublée d'une perte de salaire avec le chômage partiel, a conduit notre organisation à remettre à plus tard, avec le pragmatisme et le sens des responsabilités qui sont son apanage, les revendications syndicales pour 2021. A noter également qu'à tous les niveaux de l'entreprise, l'implication de FO dans la gestion de la Covid a été remarquée et appréciée. La situa-

tion très particulière n'a pas non plus empêché le syndicat FO de poursuivre ses activités, son renouvellement et son déplacement afin de défendre toujours plus efficacement les salariés et l'industrie. L'intervention du secrétaire de l'USM de l'Oise Bruno Raye a montré que bon nombre d'entreprises du département n'échappent pas aux difficultés qu'a connues Thermal Products. Entre PSE, restructuration, liquidation ou redressement, notre organisation a fort à faire pour aider les salariés, et face aux faibles perspectives d'embauche, FO risque d'être mobilisée sur tous les fronts dans les mois à venir, ce qu'a confirmé Patrice Leron, ancien salarié de Thermal Products, pour l'UD60.

La secrétaire fédérale Géraldine Nivon a conclu les travaux par une intervention sur l'actualité nationale de la Fédération. Alors que l'équipe syndicale FO Thermal Products a été contrainte d'annuler ou de reporter plusieurs formations, elle est notamment revenue sur l'importance du droit à la formation et le nécessaire transfert du DIF vers le CPF pour les salariés. Elle a achevé son propos sur la mise en place de la classification des nouveaux coefficients et les expérimentations menées par notre Fédération pour aider les équipes à s'en emparer.

**Malgré les restrictions sanitaires, les métallos FO de Thermal Products ont pu tenir l'assemblée générale de leur syndicat le 15 décembre. Réunis à l'Union locale de Noyon, dans l'Oise, autour de leur secrétaire Maryse Odelot, en présence de la secrétaire fédérale Géraldine Nivon, du secrétaire de l'USM de l'Oise Bruno Raye et de Patrice Leron pour l'UD60, ils ont fait le point sur l'activité du syndicat et la situation de l'entreprise avant de se tourner vers l'année à venir.**



## Disparition de Jeannot Schirrer

La Fédération FO de la métallurgie a appris avec tristesse et émotion le décès de Jeannot Schirrer, survenu dans sa 70ème année le 28 décembre 2020.

Dans la région de Colmar, et plus particulièrement chez Liebherr France, Jeannot Schirrer était l'une de ces personnes que l'on n'oublie pas. C'est pourquoi les métallos sont nombreux, dans le Grand Est, à ressentir le coup de son décès, le 28 décembre 2020. Entré chez Liebherr en 1967 comme tourneur, il y avait fait l'intégralité de sa carrière. Rapidement, il avait croisé le chemin de FO et s'était lancé corps et âme dans le syndicalisme. Membre fondateur du syndicat FO Liebherr Colmar, dont il avait le secrétaire jusqu'à sa retraite en 2006, il aura été un des principaux artisans de l'édifice social de l'entreprise. Infatigable militant et partisan acharné du dialogue social, c'est par la négociation que lui et son équipe ont mis en place les bons acquis sociaux dont profitent aujourd'hui encore les salariés, s'attirant même ce mot d'un ancien directeur: « il a fait beaucoup pour Liebherr. » Son investissement l'avait amené à prendre également des responsabilités au niveau interprofessionnel au fil des années, devenant notamment secrétaire adjoint de l'UD68 et secrétaire de l'Union locale de Colmar. Il avait aussi assumé des mandats CARSAT et URSSAF.

Meneur d'homme qui avait contribué à propulser FO à la première place, Jeannot Schirrer était aussi « un ami fidèle, toujours le cœur sur la main, toujours disponible

pour aider les copains, à Liebherr et bien au-delà, mais aussi une personne à l'inimitable franc-parler qui fut un mentor pour moi et bien d'autres », se souvient Eric Furlan, son ami et successeur à la tête du syndicat Liebherr Colmar. Ce passionné de quille avait ensuite contribué à fonder l'amicale des retraités de Liebherr, dont il était vice-président, et avait continué d'être aux côtés des métallos FO jusqu'au dernier instant. La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez présentent leurs plus sincères condoléances à celles et ceux qui l'ont connu et aimé, et plus particulièrement à sa femme Françoise, ses enfants et petits-enfants.



# Denise Peikert :

## hommage à une militante

**La Fédération FO de la métallurgie et les métallos FO ont appris avec tristesse et émotion la subite disparition de l'ancienne secrétaire fédérale Denise Peikert le 18 janvier à l'âge de 75 ans.**

D'abord militante et déléguée FO au sein de l'établissement Legrand d'Antibes, Denise Peikert aura, tout au long de son parcours syndical, assumé différents mandats et différentes responsabilités. Elle avait été également cooptée au bureau fédéral en 1993. Réélue pour la dernière fois en 2004, elle aura assumé son mandat de secrétaire fédérale pendant 15 ans (1993-2008). Elle avait eu notamment en charge les branches périphériques et rattachées de la Fédération (Services automobiles, BJOC, Machinisme Agricole, Récupération, Froid...), qu'elle a fortement contribué à faire progresser sur le plan social, par la négociation de branche. Ce qui est encore reconnu aujourd'hui tant de la part des différentes organisations syndicales que du côté patronal. Elle a aussi contribué à des missions européennes et internationales pour la Fédération. Elle a également assuré un mandat de conseillère au Conseil Economique et Social, de 2004 à 2010.

En tant que militante et femme, elle avait été cooptée la première fois, et c'est à préciser, comme la première femme rentrant à la CA fédérale et au Bureau fédéral comme secrétaire fédérale non permanente après le XVIème Congrès des 12, 13 et 14 mai 1993 à Dunkerque et cooptée comme secrétaire fédérale permanente au cours de ce même mandat. Elue en 1996 et réélue jusqu'en 2008, elle avait ensuite décidé, à juste titre, de faire valoir ses droits à une retraite qui n'avait

pas signé la fin du militantisme, puisqu'elle était souvent présente aux côtés des métallos dans les manifestations et les grands rendez-vous de la Fédération.

Denise aura été une militante exemplaire par son côté humain et une fine négociatrice, ce qui lui valait le respect de tous, des deux côtés de la table. « En usine comme dans le syndicalisme, c'était une Ouvrière, dans tout ce que ce mot requiert de noblesse », selon le mot de son ami Claude Reiss, ancien coordinateur FO SCA Peugeot. Elle aura fait progresser les garanties sociales et la cause féminine au sein de notre fédération, ce qui, dans un monde industriel et métallurgique composé principalement d'hommes, n'était pas simple. Elle aura aussi, par sa volonté, son militantisme, sa droiture et sa détermination contribué à écrire une grande page de l'histoire de notre Fédération. Elle va nous manquer.

Nous pensons aussi plus particulièrement à sa fille unique Aneska et à ses petits-enfants. Nous avons échangé avec sa fille, dont nous partageons la grande peine. Elle remercie d'ores et déjà tous les militantes et militants pour leurs messages de condoléances et de sympathies. Elle savait que sa mère était très appréciée et aimée, et que pour elle la Fédération était une deuxième famille. Nous ne l'oublierons jamais.



## Christophe Carcagno nous a quittés

Déjà bien éprouvés par une année difficile, les métallos FO de l'aéronautique ont subi un nouveau coup dur avec le décès le 24 décembre de leur ami et camarade Christophe Carcagno, DSC adjoint Airbus Defence&Space, et élu suppléant au CSE-E de l'établissement de Toulouse. Il avait 48 ans.

Tous ceux qui l'ont côtoyé se souviendront de sa grande humanité, de sa bienveillance, de sa joie de vivre et de son humour. Adhérent FO dès le début de sa carrière, il était entré chez Airbus avions dans les ateliers de Saint-Eloi en 1989 en sortant du Lycée Airbus. Il était ensuite passé à la Supply Chain et la Logistique, avant d'obtenir un master par la formation continue. C'est en 2015 qu'il était arrivé chez Airbus Defence&Space sur un poste de logistic manager. En novembre 2019, la Fédération lui avait attribué le mandat de DSC adjoint.

« Christophe avait de grandes qualités humaines et plaçait toujours l'intérêt du collectif en priorité. Sa vivacité d'esprit, son humour, son pragmatisme et son goût du relationnel avaient impulsé une dynamique nouvelle chez Airbus Defence and Space (notamment dans le management et les relations sociales), particulièrement sur Toulouse et y compris dans la filiale Geo. Nous perdons un ami mais aussi une belle personne,

dotée d'une capacité de travail impressionnante », se souvient avec émotion son DSC et ami Frédéric Planche.

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez ont été très touchés et marqués par la disparition prématurée de ce militant de longue date généreux et respecté, qui avait nos valeurs humaines chevillées au corps. Ils adressent leurs plus sincères condoléances à celles et ceux qui l'ont connu et aimé, avec une pensée plus particulière pour sa compagne, sa mère et ses enfants.



## Médecine du travail : toussez et dites « FO »

**Au cœur de la vie en entreprise, la médecine du travail est bien connue pour sa fonction de juge de l'aptitude au travail, cependant en réalité son objectif principal est de veiller à la prévention des risques professionnels mais également au maintien dans l'emploi des collaborateurs.**

### Quel est le rôle du médecin du travail ?

Le médecin du travail exerce dans un service de santé au travail. Ce dernier est assuré soit par :

- un ou des médecins de l'entreprise ;
- un ou des médecins communs à plusieurs entreprises ;
- un service de santé interentreprises.

Les missions des services de santé au travail sont assurées par une équipe pluridisciplinaire comprenant notamment des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels et des infirmiers.

Le rôle du médecin du travail est exclusivement préventif. Ainsi, il conduit les actions de santé au travail pour préserver la santé des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Il surveille l'état de santé des travailleurs en fonction de leur âge, des risques concernant leur sécurité, leur santé et la pénibilité au travail et conseille l'employeur, les travailleurs et les représentants du personnel sur les mesures nécessaires portant sur les points suivants :

- Risques professionnels
- Amélioration des conditions de travail
- Prévention de la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail
- Prévention du harcèlement moral ou sexuel
- Pénibilité au travail et désinsertion professionnelle
- Maintien dans l'emploi des travailleurs

### Quelles sont les prérogatives exceptionnelles du médecin du travail liées à la crise Covid 19 ?

D'une part, il peut optimiser l'aptitude au poste de travail des salariés à risque de forme grave de Covid-19. Cette optimisation passe par la préconisation d'aménagements de poste, des restrictions temporaires, l'octroi de matériels spécifiques, le port obligatoire du masque, voire

le maintien à domicile. D'autre part, il peut, dans le cadre de son activité plus « clinique » :

- protéger les personnes qui sont les plus vulnérables face à la Covid-19 ;
- prendre en charge les salariés potentiellement contagieux vis-à-vis de leurs collègues et du public (renvoi à leur domicile, contact avec le médecin traitant ou la prescription d'un dépistage).

Il peut également, par son action technique, réduire la circulation virale. Le médecin du travail, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) est l'un des premiers acteurs dans l'investigation d'un foyer en milieu professionnel et la conduite des enquêtes épidémiologiques.

L'Académie nationale de médecine a fait plusieurs recommandations quant au rôle du médecin du travail et préconise que soit renforcé le rôle du médecin du travail pour permettre ainsi d'adapter les mesures pour :

- la délimitation des zones qui requièrent le port systématique du masque ;
- le déploiement des mesures de distanciation physique entre les salariés ; particulièrement dans les véhicules de fonction ;
- l'optimisation du télétravail ;
- le renforcement des mesures existantes telles que l'interdiction de boire, manger ou fumer sur les lieux de travail ;
- le nettoyage régulier du poste de travail, des parties communes, des objets manipulés par plusieurs ;
- un retour immédiat au domicile en cas d'apparition des signes évocateurs de Covid-19 ;
- la recherche des contacts au sein de l'entreprise en cas de positivité du test de dépistage au Covid-19.

Les médecins du travail sont de nouveau autorisés à prescrire et renouveler un arrêt de travail et à établir un certificat médical pour les salariés vulnérables en vue de leur placement en activité partielle. Les dispositions sont pour l'instant applicables jusqu'au 16 avril 2021. De même le médecin du travail peut prescrire et réaliser, des tests

de détection du SARS-CoV-2 (ordonnance du 2 avril 2020). Enfin, il effectue les visites de reprise adaptées au contexte de l'épidémie de Covid-19, en prévoyant leur report.

### Qu'est-ce que la visite d'information et de prévention ?

La visite d'information et de prévention n'est pas un examen médical. Elle a notamment pour objet (C. trav., art. R. 4624-11) :

- d'interroger le salarié sur son état de santé ;
- de l'informer sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail ;
- de le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre ;
- d'identifier si son état de santé ou les risques auxquels il est exposé nécessitent une orientation vers le médecin du travail ;
- de l'informer sur les modalités de suivi de son état de santé par le service et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

La visite d'information et de prévention est réalisée par un membre de l'équipe de Santé au Travail : soit par le médecin du travail lui-même, soit par le collaborateur médecin, l'interne en médecine du travail ou l'infirmier (art. R. 4624-10).

La visite d'information et de prévention doit avoir lieu au plus tard dans les trois mois suivant la prise effective du poste de travail (art. R. 4624-10). Elle peut donc être réalisée après la fin de la période d'essai lorsque cette dernière est inférieure à trois mois.

### Qu'est-ce que le suivi individuel renforcé ?

Le suivi individuel renforcé concerne les salariés exposés à des risques particuliers (amiante, plomb, etc.). Il concerne également les salariés affectés à un poste soumis à un examen d'aptitude spécifique (conduite de certains équipements de travail, habilitations électriques, etc.). Une visite médicale est réalisée par le médecin du travail avant l'embauche et est renouvelée au moins tous les 4 ans. Une visite intermédiaire est réalisée par un professionnel de santé au plus tard 2 ans après.

## Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

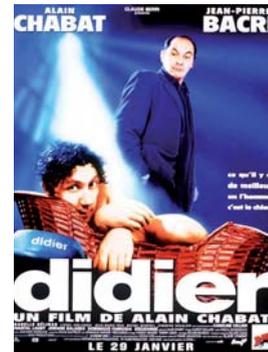
Solution du n° 603

3	8	2	4	9	6	5	7	1
1	6	4	7	5	3	9	2	8
5	9	7	8	1	2	4	6	3
6	7	9	5	3	1	8	4	2
2	3	5	9	4	8	7	1	6
4	1	8	2	6	7	3	5	9
8	2	3	6	7	4	1	9	5
9	4	1	3	2	5	6	8	7
7	5	6	1	8	9	2	3	4

### Sudoku

		3		1		7		
		7			2	3		
1	8							
	5	2		4	7			3
	4						7	
3			1	8		2	4	
							5	6
		9	5			8		
		8		2		1		

### Le mot du mois : Mutant



Le mutant anglais, le mutant sud-africain, et quoi encore?... Voilà qui ne va pas arranger nos affaires. On nous dit qu'il s'agit d'un processus normal pour des virus puisque leur matériel génétique se modifie lorsqu'ils se répliquent ou se livrent à des échanges.

Tout de même, celui de Covid-19 aurait pu avoir la bonne idée de muter en rien du tout, de disparaître, ce qui arrive aussi.

Bizarrement, le verbe *muter*, qui ne date que du début du XXème siècle, est apparu après l'adjectif *muté*, bien plus tard que la *mutation*, empruntée au latin *mutare*, « changer », et entrée dans la langue française vers 1265. C'est donc tout simplement un changement. « Nos actions sont en perpétuelle mutation », écrivait Montaigne (à une époque où par ailleurs les alchimistes cherchaient encore à changer les métaux en or-on parlait alors de *transmutation*). Il s'agit le plus souvent d'un changement profond, plus ou moins brusque : de quel secteur de l'économie ne dit-on pas aujourd'hui qu'il est en *pleine mutation* ? Dans le vocabulaire juridique, le mot désigne le fait pour une propriété de changer de main, ce qui oblige l'acquéreur à payer des *droits de mutation*.

Naturellement, les salariés rencontrent surtout le mot à l'occasion d'un changement de poste ou d'emploi. Pour leur plus grande joie s'ils bénéficient d'une promotion, mais pas s'ils subissent, par sanction ou du fait d'un plan social, une *mutation d'office*.

Sinon le *muté*, en tout cas celui qui *mute* est donc un *mutant*. On en rencontre dans la science-fiction, les films d'horreur et les jeux vidéo. Un humain peut ainsi muter en monstre, en bête ou en super-héros doté de pouvoirs extraordinaires. Enfin, la récente disparition de Jean-Pierre Bacri nous rappelle que le cinéma offrit en 1997 le cas très spécial d'un chien mutant devenu homme (et assez bon footballeur).

### Mots croisés n° 604

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B											
C											
D											
E											
F											
G											
H											
I											

Solution du n° 603

V	A	C	C	I	N	A	T	I	O	N
E	C	R	A	B	O	U	I	L	L	E
R	A	I	N		B		I	L	C	
S	P	E	C	U	L	E	R	A	I	T
I	P	E		O			D	O	A	
F	E	R	R	A	I	L	L	E	U	R
I	L	I	U	O	U	L	L	I		
E	L	E	C	T	R	I	C	I	E	N
R	A	N	D	O	N	N	E	U	S	E

Horizontalement

A. Mode d'emploi usuel. B. Des hommes d'expérience y côtoient des souris. C. Héroïne grecque. Entre bague et doigt. D. Complète le couvert. Il a fait de bonnes études. Touche de fonction. E. Île grecque. Moitié de Barbie. Il est marqué au fer. F. Tranche d'âge. Pâques ou la Trinité, par exemple. Objet d'un vol inaugural. G. Repaire de bandes. Négation. Gondolé. H. Elle a donc un certain prix. I. Séparation d'associés mis au courant.

Verticalement

1. Il ne vit que d'emprunts. 2. Qui n'appartient pas au contingent. 3. Transports privés. Service de grande qualité. 4. La presse en fait des couvertures. Langue perdue. 5. Un drôle de coco. Il incarne l'Art nouveau. 6. D'une plaie en voie de guérison. À l'Élysée. 7. Empereur germanique. Ancien revenu. 8. Affluent de la Meuse. Un 25 décembre chamboulé. 9. Répété dans la partition. Saint pyrénéen. A débuté dans le SAV. 10. Une mauvaise conduite a pu valoir ces petites coupures. 11. Avait donc été coupé.



## Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

Parce que personne n'est à l'abri des moments difficiles de la vie, **votre complémentaire santé et/ou prévoyance vous protège lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin** (aide à la famille, aux aidants familiaux, en cas de fragilités budgétaires, de handicap ou de cancer).

Pour en savoir plus sur votre accompagnement social, consultez notre site internet [malakoffhumanis.com](http://malakoffhumanis.com)



**malakoff  
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

# apsac

## FORMATION

**Représenter les salariés  
ne s'improvise pas !**

**Actualité sociale / Management social**

**Essentiels CSE / Experts CSE**

**Santé / Communication**

**Sécurité et conditions de travail**

